

## Projet de transformation du Centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris13

# Notre bilan de la concertation

### Préambule

Très active au sein du Comité des partenaires de la concertation mis en place par le Syctom au printemps 2010, à la suite du Débat public sur la transformation du centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris 13, l'association Tam-Tam saisit l'occasion de la réunion publique d'information organisée le 30 juin 2011 pour dresser le bilan du processus de concertation. Ce document fait suite à la Synthèse des positions et demandes de l'association établie en décembre 2010, à la clôture de la première phase de concertation (consultable sur le site du Syctom et sur [www.associationtamtam.fr](http://www.associationtamtam.fr)), et à la Note critique de Tam-Tam sur le pré-programme du centre, indexée au compte rendu de la réunion du 26 mai sur le sujet, accessible sur le site du Syctom.

La réunion publique du 30 juin 2011 vient clore un processus d'élaboration du programme de la nouvelle usine, que devront respecter les équipes de concepteurs concourant au « dialogue compétitif » prévu. Le lauréat aura en charge la construction et le fonctionnement de l'usine qui sera livrée en deux étapes : 2019, l'incinération ; puis 2023, la mise en service du tri mécano-biologique des ordures ménagères (TMB) du bassin versant d'Ivry-Paris13.

Ce bilan ne traite pas du Plan de prévention 2010-2014, autour duquel le Syctom a organisé en parallèle des discussions spécifiques auxquelles Tam-Tam n'a pas souhaité prendre part.

### Une concertation partielle

Souhaité par les associations locales et environnementales, et en particulier par Tam-Tam, qui a demandé la création d'un Comité permanent de concertation suivant les principes de la Charte de la concertation édictée en 1996 par le ministère de l'environnement ; et en conformité avec les engagements pris par le Syctom lors du Débat public (4 septembre – 28 décembre 2009), le processus de concertation s'est déroulé entre mi-2010 et mi-2011. Alors que le Débat public avait émergé les points durs et les zones fragiles du projet, celui-ci a permis d'évoquer dans le détail les différentes dimensions d'un programme où se croisent de nombreux enjeux politiques, industriels, urbains, sanitaires ou environnementaux, et de déboucher sur des inflexions. Il est cependant resté atrophié en raison d'efforts insuffisants pour mobiliser les citoyens autour des différentes questions en débat.

#### **Partenaires, garant, groupe de coordination : un dispositif positif**

Au sein du « comité des partenaires de la concertation » créé par le Syctom et ouvert à tous les acteurs ayant pris part au Débat public, la qualité des interventions s'est trouvée renforcée par la présence d'un garant de la concertation. Affirmant son rôle dans l'animation des débats, il a permis d'installer un climat serein entre toutes les parties et de faire acter en réunion tous les points d'inflexion du projet. Le rôle du groupe de coordination mis en place sous l'autorité du garant s'est révélé essentiel pour adapter le planning et caler l'organisation des réunions, faire le point sur le déroulé des ordres du jour et faire remonter les demandes diverses.

#### **Un rendez-vous raté avec le public**

La concertation a cependant fonctionné en vase clos autour des partenaires les plus actifs du Débat public, dont l'ensemble des associations. L'ouverture faite au conseil de quartier du secteur parisien Masséna n'a malheureusement pas élargi le processus à d'autres acteurs locaux. A une exception près, aucune commune non limitrophe de l'usine n'a participé au comité, et la Région s'est faite très discrète. Le refus du Syctom de reprogrammer la réunion de restitution des ateliers de la concertation programmée en décembre et annulée pour des raisons météorologiques a de fait tenu à l'écart le grand public de la préparation du pré-programme de l'usine. La réunion publique du 30 juin aura été finalement le seul rendez-vous organisé avec la population : une carence d'autant plus dommageable qu'elle survient après la validation du projet par le comité syndical du Syctom.

#### **Un dialogue interrompu, limitant la productivité de la concertation**

Deux grandes phases ont rythmé la concertation sur le projet d'usine. La première de septembre à décembre 2010, autour d'une série d'ateliers, a permis de dégager des scénarios alternatifs, dont l'un élaboré par Tam-Tam. L'absence de

bilan public de cette première phase et l'affrontement qui a opposé parallèlement le Syctom à certaines associations soutenant un scénario sans incinération, ont ensuite empêché que soit utilisé à bon escient l'intervalle de 3 mois entre les deux phases, pour approfondir par la concertation certaines avancées et permettre d'engager la seconde phase dans les meilleures conditions. Dans ce laps de temps, le Syctom a fait preuve à l'égard de nos demandes d'un mutisme regrettable et quasiment interrompu toute concertation de manière injustifiée.

### **Un débat trop court et donc limité**

Programmée sur une assez courte période, la concertation a laissé à la seule main au Syctom pour l'analyse des différents scénarios alternatifs qui ont été produits au terme de la première phase. Aucune discussion entre partenaires n'a pu avoir lieu pour permettre de les affiner et/ou de les modifier. Aucun document concernant les études que le Syctom a souhaité engager n'a été remis aux partenaires préalablement à la réunion sur le pré-programme. C'est seulement en réponse à notre Note critique que le Syctom a livré sur place les conclusions d'une étude sur le nombre de fours, pour écarter la possibilité de laisser l'option de trois fours ouverte aux équipes de concepteurs. Le faible temps accordé à la concertation apparaît dommageable au regard de l'importance des différents facteurs qui influenceront sur le projet : application des nouvelles directives des « Grenelle » de l'environnement ; impact des politiques de prévention ; stratégies de développement territorial et évolutions économiques et démographiques sur une échelle de temps de 40 ans, dont les leviers sont entre les mains d'autres instances.

### **De faibles moyens d'information**

Jusqu'à ce jour, l'information sur les débats de la concertation n'a transitée que par le site du Syctom. La mairie d'Ivry, ville d'accueil du projet, n'a pas engagé dans le même temps, et de loin, les mêmes moyens d'information que pour son projet d'aménagement d'Ivry-Conférences. Il en va de même pour la mairie de Paris et celle du 13<sup>e</sup> arrondissement. Le simple citoyen est contraint d'aller chercher lui-même l'information sur un dossier complexe et pourtant porteur de conséquences environnementales et sanitaires lourdes pour lui. Alors que la communication se réduit à l'annonce de rares réunions publiques et de décisions déjà prises, il ne faut pas s'étonner du supposé « désintérêt » du public. Nous regrettons que nos propositions dans ce domaine n'aient pas trouvé l'oreille de l'agence métropolitaine des déchets ménagers, qui s'est même au contraire efforcée de réduire ses dépenses en la matière, refusant notamment tout boîtier pour annoncer la réunion du 30 juin.

## **Des avancées à confirmer sur le projet**

### **Des avancées sur l'insertion urbaine et architecturale, le panache et la surveillance**

Sur les questions d'insertion de l'usine de traitement des déchets dans son environnement, le Syctom a bien intégré dans son programme les demandes et propositions émises par les associations, et notamment par TAM-TAM, qui ont trouvé un large consensus : maintien d'un panache avec l'effet visuel réduit ; plan de circulation étudié par l'agence parisienne d'urbanisme ; préservation d'un signal urbain à connotation industrielle ; coexistence de l'usine au sein d'un nouveau quartier en devenant tout en préservant la qualité des espaces urbains ; et enfin surveillance par des « sentinelles » et un comité de suivi (cette dernière proposition relevant du Syctom).

### **Des évolutions sur la mutualisation et le recours à l'externalisation**

Tam-Tam a préconisé le recours à la mutualisation et à l'externalisation pour l'optimisation du tri-mécano-biologique (TMB) et la prise en charge du traitement des bio-déchets. Même si la réponse du Syctom reste pour le moment en deçà de nos attentes, il apparaît que son point de vue sur l'application du principe de solidarité à la conduite de la politique des déchets a évolué, laissant espérer une meilleure intégration de nos propositions au cours de la conception et de l'exploitation de l'usine et pour les futurs projets. Malgré tout il serait souhaitable, comme nous l'avons demandé, que soit introduit dans le pré-programme une dose de réversibilité pour que la chaîne dédiée aux bio-déchets (dont le processus pourrait être externalisé par la suite) permette aussi le tri des ordures ménagères brutes.

### **Un point de friction sur l'incinération**

Les débats n'ont en revanche pas permis d'apurer les points noirs liés à l'incinération et à son recours dans le traitement des ordures ménagères sur le bassin versant d'Ivry. L'arc-boutement du Syctom et de certaines associations sur des positions diamétralement antagoniques a tué un débat qui devrait aussi utilement s'ouvrir pour lancer un éco-bilan de ce type de traitement, envisager le recours à la mise en décharge (pour ne pas brûler ce qui pourrait être récupéré plus tard) et des voies de compromis spécifiques à l'Île de France et qui dépasserait des positions de principe et des logiques économiques en retard sur la nouvelle donne environnementale. En l'état, le projet souffre d'une incertitude sur sa pleine compatibilité avec le plan régional des déchets (PREDMA). Le Syctom n'a pas donné la preuve qu'il ne ferait pas porter aux seuls Ivryens le poids de ses choix technologiques. Or la future modernisation de l'usine de Saint-Ouen, unité du même type, posera de même l'inévitable question de l'équité entre les « bassins versants » que Tam-Tam a à cœur de faire valoir.

### **Un risque de démobilité du citoyen sur le tri en amont**

Le choix du tri-mécano-biologique pour réduire la fraction des déchets humides entrant dans l'incinération et produire du bio-gaz par méthanisation est la grande « révolution » décidée par le Syctom pour se mettre en conformité avec la réglementation sur la valorisation matière et énergétique des ordures ménagères. Mais ce choix pourrait aussi fortement démobilité le geste de tri en amont. C'est pourquoi l'efficacité maximale du TMB doit être recherchée et impose la nécessaire réussite d'une mutualisation d'une partie du processus de traitement. Nous contesterions une solution technique et une implantation spatiale qui ne le permettrait pas et qui ferait qu'au final le gain environnemental serait faible et inapproprié au regard des dépenses engagées, trompant ainsi le citoyen sur la plus-value in-fine de ce processus.

### **Une modularité incertaine de l'usine**

Techniquement très difficile à concevoir, et problématique à l'usage, le choix d'opter pour deux fours d'incinération pouvant fonctionner avec une baisse de charge importante rend incertain l'adaptabilité de l'usine aux besoins futurs. Nous regrettons le refus du Syctom de laisser aux équipes de concepteurs la possibilité de proposer la construction de trois fours plus petits : cette solution est certes plus onéreuse et plus dévoreuse d'espace, mais peut-être mieux adaptée à cet important enjeu. Malheureusement la réponse apportée par le Syctom lors de la réunion sur le pré-programme s'est faite uniquement à charge, sans prendre en compte les impacts positifs de la proposition que nous avons émise dans notre Note critique.

## **Des attentes pour l'avenir**

### **La poursuite de la concertation**

Dès le Débat public, Tam-Tam avait formulé publiquement et par écrit l'intérêt d'une concertation qui ne se contente pas de précéder la définition d'un projet mais qui accompagne aussi sa mise en oeuvre après qu'il a été arrêté. Sur un projet de l'envergure et de la technicité du centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris 13, la nécessité d'une concertation permanente en cours d'opération s'impose, sur son intégration urbaine, architecturale et paysagère comme sur sa modularité. Et ne saurait se limiter à de simples rendez-vous d'information échelonnés dans le temps. Certes, la clause de confidentialité inhérente à la procédure du Dialogue compétitif constitue une contrainte. Mais nous souhaitons que le Syctom garantisse une porosité d'échange entre concepteurs, public et partenaires de la concertation, jouant un rôle d'intermédiaire pour faire remonter les ajustements souhaités par les populations.

### **Un ajustement du programme améliorant la flexibilité des process**

Mise en route à l'horizon d'une décennie et conçue pour fonctionner 40 ans, l'usine devra se maintenir en phase avec les besoins de traitement des déchets ménagers et assimilés, durant toute sa vie. Or l'évolution de la production de ces déchets dépend de plusieurs facteurs, notamment socio-économiques, sur lesquels le poids des décisions politiques et des prises de conscience écologiques joueront un rôle majeur. Pour s'ajuster à l'avenir, l'intention du Syctom de miser sur la mise en réseau de ses unités et la solidarité entre « bassins versants » apparaît insuffisante. Elle doit être complétée en amont à la fois par une plus grande modularité de l'usine et par une juste répartition de ce type d'unités sur le territoire du Syctom, selon le principe de proximité, et par respect pour les populations des secteurs environnant l'usine. Des marges de manoeuvre existent encore. Nous souhaitons que le Syctom puisse faire du principe de modularité et de la flexibilité des process un axe de travail prioritaire avec les équipes de conception de la nouvelle usine.

### **Une étude sur l'amélioration des transports alternatifs inter-sites**

L'avenir passe par une bonne mise en réseau des différents sites de traitements des ordures ménagères qui peuvent aussi être amenés à changer de nature comme, tout récemment, l'unité du Blanc-Mesnil. Pour pouvoir accompagner cette évolution et optimiser des process qui ne peuvent l'être sur des sites trop contraints comme celui d'Ivry-Paris13, nous renouvelons notre demande (déjà formulée dans notre document de synthèse de décembre) pour que soit lancée une étude sur des moyens innovants de transport de déchets inter-sites.

### **Une autre gouvernance des déchets**

Cela a déjà été relevé lors du Débat public : rien ne pourra vraiment avancer tant qu'existera une césure de responsabilité entre ceux qui sont en charge du traitement des déchets des collectivités et ceux qui assurent la prévention et la collecte. La région doit se doter d'une instance ayant une compétence globale et dont l'autorité couvre l'ensemble du territoire francilien. Nous formons le voeu que cette instance soit créée au plus vite.